



LES ATTAQUES

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE CALAIS

Délibération n°2022-41

Envoyé en préfecture le 04/11/2022

Reçu en préfecture le 04/11/2022

Publié le

SLOW

ID : 062-216200436-20221102-D2022_41-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux le deux novembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mme Nadine DENIELE-VAMPOUILLE, Maire.

Date de convocation : 28/10/2022 Membres en exercice : 19 - Présents : 16 - Nombre de suffrages : 19

Présents : Mme ANSEL Catherine, Mme BAUDART Aurélie, Mme CORDIER Odile, M. COUTURIER Stéphane, M. CRUSSARD Philippe, Mme DENIELE-VAMPOUILLE Nadine, Mme DUVIEUXBOURG Nathalie, Mme DUVIVIER Chantal, M. LASSALLE Éric, M. LEFEBVRE Pierre-Louis, M. LEMIERE Alain, M. MERCIER Éric, Mme MERCIER Martine, Mme SEYS Véronique, Mme VAMPLUS Vanessa, M. VASSEUR Jean-Paul

Excusés : M. DUTRIE Axel, Mme KRASINSKI Eliane, M. PEENAERT Antoine

Procurations : Mme KRASINSKI a donné pouvoir à M. VASSEUR, M. PEENAERT a donné pouvoir à M. COUTURIER.

A été nommé **secrétaire de séance** : Mme Catherine ANSEL

Objet : Election d'une nouvelle adjointe

Rapporteur : Madame le Maire

Pour respecter le principe de parité, le nouvel adjoint doit être une femme. Toute conseillère municipale peut se porter candidate.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération du 2 novembre portant maintien de 4 postes d'adjoints au maire,

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire suite à la démission de Madame CORDIER, acceptée par Monsieur le Préfet par courrier reçu le 5 octobre,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Après en avoir délibéré, le conseil :

- **Décide que l'adjoint à désigner occupera la dernière place du tableau des adjoints, à savoir le poste de 4e adjoint.**
- **Procède à la désignation du 4^e adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :**
 - Est candidate : Madame Chantal DUVIVIER
 - Nombre de votants : 18
 - Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 18

Envoyé en préfecture le 04/11/2022

Reçu en préfecture le 04/11/2022

Publié le

The logo for SLO (Société de Logement de l'Orléanais) is displayed in blue and red.

ID : 062-216200436-20221102-D2022_41-DE

Nombre de bulletins blancs et nuls : 3

Nombre de suffrages exprimés : 15

Madame Chantal DUVIVIER : 15 voix

Madame Chantal DUVIVIER est proclamée 4^e adjoint au maire.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,